

2024DEL3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de  
membres**

En Exercice	19
-------------	----

Présents	14
----------	----

Votants	17
---------	----

**Date de convocation**

01/03/2024

**Date d'affichage**

01/03/2024

Objet : Création d'un  
poste d'Adjoint  
Administratif à temps  
complet.

**Délibération n° 2024DEL3  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance publique du 13 mars 2024**

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents :**

Mmes BAYLE, BOURGER, COMES, FOURGEAUD, CARLIER, DUPIN MM. BRUNET, CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD,

**Absents et excusés :**

Claire MOURNETAS procuration donnée à Stéphane PECHER

Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER

Nathalie COIGNAC procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

**Absent** : Christian RIBOULET, Sylvie GUITARD

Claude GOURINCHAS a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : gestion de l'agence postale, accueil de la mairie, tenue des registres d'état civil et diverses tâches administratives.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 26 avril 2024, pour assurer les services de l'agence postale, *accueil de la mairie*, tenue des registres d'état civil et diverses tâches administratives.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du *cadre* d'emplois d'Adjoint Administratif. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade Adjoint Administratif territorial.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : grille des salaires des Adjointes Administratives Territoriales (indice brut 367, majoré 366).

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Certifié exécutoire par  
Alexandre PORTHEAULT,  
Maire  
Compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
Et la publication le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT